



## La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

Créée en 2004, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui regroupe 13 communes réunissant plus de 200 000 habitants sur 8 000 hectares. Elle est gérée par le Conseil communautaire, composé de 62 représentants issus des communes, élus au suffrage universel direct (depuis le 30 mars 2014).



### 13 communes

Les 13 communes de l'agglomération conservent chacune leur identité propre et leurs compétences, mais elles bénéficient de l'intercommunalité. Ces communes se regroupent en communauté pour réaliser des projets communs.

- Boisémont
- Cergy
- Courdimanche
- Eragny-sur-Oise
- Jouy-le-Moutier
- Maurecourt
- Menucourt
- Neuville-sur-Oise
- Osny
- Pontoise
- Puisseux-Pontoise
- Saint-Ouen-L'Aumône
- Vauréal

### 23 compétences

La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise agit quotidiennement au service de ses habitants, des communes qui la composent et des entreprises implantées sur son territoire. Elle possède 23 compétences qui lui permettent d'exercer son action.

**La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise exerce 5 compétences obligatoires :**

- Développement économique
- Aménagement de l'espace urbain
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Organisation des transports urbains

**Les élus de la Communauté d'agglomération ont également choisi 4 compétences optionnelles**

:

- Voirie et parc de stationnement
- Eau et assainissement
- Environnement et cadre de vie
- Elimination et valorisation des déchets

**La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise exerce également 15 compétences facultatives :**

- Politique de soutien au sport, à la culture, à l'éducation et aux échanges internationaux
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Création, entretien et aménagement d'espaces naturels majeurs
- Programmation, construction et aménagement d'aires d'accueil pour les gens du voyage
- Politique de soutien aux communes pour la réhabilitation des équipements communaux
- Eclairage public sur l'ensemble du territoire
- Chauffage urbain
- Cimetière intercommunal
- Eaux pluviales
- Développement des établissements d'enseignement supérieur, soutien à l'enseignement et à la recherche, ainsi qu'à la vie étudiante
- Investissement pour la réalisation des équipements, quelle que soit leur localisation, nécessités par l'urbanisation nouvelle engagée sous forme de ZAC ou de lotissement de plus de 30 logements
- Assainissement collectif des eaux usées
- Equipements liés au réseau de transport public et au réseau recyclage de l'agglomération
- Pôles majeurs d'attractivité communautaire
- Réseaux de communication électroniques et actions en faveur du développement technologique



**Infos pratiques**

**1965**

Décision de l'Etat de créer les Villes nouvelles

**16 avril 1969**

Création de l'EPA, Etablissement public d'aménagement

**1971**

Création du Syndicat Communautaire d'Aménagement (SCA)

**11 août 1972**

Création officielle de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise comptant 15 communes (Boisemont, Cergy,

Courdimanche, Éragny-sur-Oise, Jouy-le-Moutier, Menucourt, Neuville-sur-Oise, Osny, Pontoise, Puiseux-Pontoise, Saint-Ouen l'Aumône, Vauréal, Boissy-l'Aillier, Méry-sur-Oise et Pierrelaye).

### **1983**

La loi Rocard modifie le statut des villes nouvelles

### **Juillet 1984**

Création du Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN) qui se substituera au Syndicat Communautaire d'Aménagement (SCA). Quatre communes quittent la structure : Boisemont, Boissy-l'Aillier, Méry-sur-Oise et Pierrelaye.

### **1er janvier 2004**

le SAN devient Communauté d'agglomération et reprend les missions de l'EPA qui ont pris fin le 31 décembre 2002.

### **1er janvier 2005**

Boisemont rejoint la Communauté d'agglomération qui compte désormais 12 communes.

### **1er juillet 2012**

Maurecourt rejoint la Communauté d'agglomération qui compte désormais 13 communes.

Liens utiles

[Site Internet](#)